



## AUDIENCE AVEC LE MINISTRE : LE SNALC PORTE LES PRIORITÉS DES PERSONNELS

### ► Communiqué de presse

Le **SNALC** a été reçu en audience par Gabriel Attal ce vendredi 22 décembre 2023, et a pu porter les nombreuses revendications des personnels de l'Éducation nationale.

La priorité absolue du **SNALC** est celle de l'attractivité de nos métiers, qui est corrélée à notre niveau de rémunération. Le **SNALC** continue de demander un rattrapage salarial pluriannuel. Nous avons également dressé le portrait objectif des conditions de travail réelles de nos collègues, qui se sont fortement dégradées ces dernières années, comme en témoignent les nombreuses agressions médiatisées. Ces dernières ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. Le **SNALC** a également rappelé l'état de déshérence absolue de la médecine du travail et les résultats catastrophiques de l'enquête qu'il a menée l'an dernier sur l'accompagnement des personnels en situation de handicap. Sur le dossier des conditions de travail, le **SNALC** a marqué sa totale opposition à la politique du ministère sur la formation continue des professeurs du second degré hors temps devant élèves.

Le **SNALC** a également porté le dossier de la gestion de l'école inclusive, qui est une source de souffrance terrible pour la quasi-totalité des collègues d'après notre récente enquête. Il a demandé officiellement la création d'un corps de fonctionnaire pour les AESH. Il a également remonté les problèmes de mise en œuvre de la CDIisation des assistants d'éducation.

Le **SNALC** a échangé sur les annonces faites par le ministre dans le cadre du « choc des savoirs ». Certaines correspondent aux attentes de nos collègues (classes prépa-lycées, rôle du diplôme du brevet). Certaines vont dans le bon sens, mais nécessitent des moyens concrets pour une mise en œuvre dès la rentrée 2024 (groupes de niveau en français et mathématiques), condition *sine qua non* de leur réussite. À ce sujet, l'annonce sur l'arrêt des suppressions de postes dans le second degré est une bonne nouvelle, tant que la mesure est pérennisée sur le long terme. Certaines enfin doivent être abandonnées (suppression de cours d'autres disciplines pour renforcer le français et les mathématiques). Le **SNALC** a demandé le retour de la technologie en classe de sixième.

Enfin, le **SNALC** a indiqué au ministre qu'il lui convenait d'agir rapidement pour éviter l'embrasement en CPGE suite aux annonces faites par le recteur de Paris.

Le **SNALC** salue la qualité d'écoute du ministre, mais jugera comme toujours aux actes et aux textes réglementaires. Il rappelle que le ministère doit marcher sur deux jambes : de bonnes idées sur le plan pédagogique ne peuvent réussir que si les ressources humaines suivent, et les salaires avec.

Paris, le 22 décembre 2023

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)